

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 14.06.14	Dossier complet le 18.06.14	N° d'enregistrement F08216 P0779

1. Intitulé du projet

Viabilisation du secteur de Marenton sur la commune d'Annonay en vue de la création d'une zone d'activités

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE

RCS / SIRET

200 043 917 000 18

Forme juridique

E.P.C.I.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d et 33°	Travaux d'aménagement réalisés en plusieurs phases créant moins de 40 000 m ² de surface de plancher sur une assiette de terrain d'une superficie inférieure à 10 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet comprend :

- la réalisation de la voie de desserte de la zone d'activité, raccordée sur la future rocade d'Annonay au Sud (hors projet) et sur le carrefour entre le chemin de Porte-Broc/Rue des Grailles et la RD 371,
- la mise en place des réseaux nécessaires au fonctionnement de la zone d'activité,
- le traitement des eaux pluviales de la voie nouvelle et des différents lots,
- la création de plateformes et la viabilisation des futurs lots : travaux de terrassements, amenée des secs et humides, aménagements d'espaces verts.

4.2 Objectifs du projet

Le site de Marenton est voué à l'activité économique depuis plus de 25 ans (ZAC créée en 1988). La zone d'activités, d'une superficie de 9 hectares environ, vise l'accueil d'activités nouvelles destinées à accroître le dynamisme économique du territoire de la Communauté d'Agglomération, tout en valorisant son environnement paysager remarquable.

Il s'agit notamment de :

- offrir des espaces de qualité à des activités diversifiées qui ne feront pas concurrence aux zones artisanales des communes voisines, ni aux commerces des centres de villages,
- élaborer un véritable projet d'aménagement et de composition du paysage permettant de limiter les impacts sur l'environnement et de valoriser le site,
- offrir une vitrine qualitative et dynamique sur la rocade et accroître l'attractivité économique du territoire,
- améliorer la sécurité des aménagements et le traitement paysager du contournement Est d'Annonay.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront réalisés en plusieurs tranches d'opérations :

- 1^{ère} tranche portant sur la réalisation de la voie interne de la zone et programmée avec les travaux du contournement Est d'Annonay ;
- 2^{ème} tranche portant sur la création de 4 plateformes terrassées ;
- 3^{ème} tranche portant sur l'amenée des réseaux secs et humides et les aménagements paysagers sur 4 lots ;
- Des tranches ultérieures au fur et à mesure de la commercialisation de la zone d'activités.

Ces travaux seront réalisés dans le cadre de marchés publics :

- * procédure adaptée - art.28 du CMP - pour les trois premières tranches,
- * accord-cadre - art.2 du CMP pour la mise en oeuvre des tranches ultérieures.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voie interne est destinée à desservir les futurs lots de la zone d'activités.

Les aménagements de la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay effectués, chaque pétitionnaire devra obtenir les autorisations administratives complémentaires pour réaliser les constructions et aménagements afférents.

L'aménagement complet de la zone d'activités pourra voir la création de 15 lots maximum.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Etude paysagère loi Barnier intégrée au PAZ de Marenton par délibération du 08/11/2006
- Zone de saisine archéologique : arrêtés préfectoraux des 13/07/04, 17/07/06 et 04/09/06
- dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau : accord des services de l'Etat le 21/03/2011
- Permis d'aménager : dépôt mi-avril 2014
- Permis de construire pour les futures constructions

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas pour la réalisation des aménagements de la zone d'activités.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet (dont voirie)	88 891 m ² (9 520 m ²)
Estimation des surfaces à bâtir (15 lots maximum)	38 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone d'activités de
MARENTON
sur la commune
d'ANNONAY 07100

Coordonnées géographiques¹ Long. 4 ° 40' 50" E Lat. 45 ° 14' 15" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Programme de viabilisation de la zone d'activités Marenton (création de la voie principale de desserte) et réalisation du barreau Marenton de contournement routier d'Annonay (maître d'ouvrage : Conseil Général de l'Ardèche) ayant fait l'objet d'une étude d'impact spécifique.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le secteur est occupé par des prairies maigres, occasionnellement pâturées, formant un vaste milieu ouvert sans sensibilité écologique particulière. La dernière utilisation était celle d'un parc à chevaux.
Elles sont légèrement structurées par quelques haies en relique ou alignements d'arbres (haies buissonnantes, hautes variées et une haie de thuyas).
Les chemins ruraux enserrant le site sont accompagnés d'une succession de murets de pierres sèches. Les parcelles qu'ils enserrant sont le plus souvent laissées à l'abandon et vouées à la friche.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le bassin d'Annonay s'inscrit depuis 2013 dans l'aire du SCoT des Rives du Rhône.
La commune d'Annonay est dotée d'un POS.
La ZAC. de Marenton créée en 1988 a été supprimée par délibération du conseil municipal en 2011.
Toutefois le P.A.Z. de Marenton demeure applicable jusqu'à l'approbation du PLU.
La zone d'activités de Marenton est classée Ulcm à vocation d'activités artisanales et industrielles.
Le PAZ a été modifié pour prendre en compte l'étude Loi Barnier (2006) et l'AEU (2011).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus dans un périmètre de ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches sont situées à environ 2 kilomètres à l'Est du secteur d'étude et concernent des zones humides sur les communes de Saint-Cyr et Davézieux (ZNIEFF de type I) ainsi qu'un site à chauves-souris sur la commune de Davézieux.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude AVAP est en cours sur le territoire de la commune d'Annonay. Ce périmètre de l'AVAP ne concernera pas le secteur de Marenton.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone humide. Les espaces naturels d'intérêt écologique les plus proches sont : - les prairies humides de Terrelongue sur la commune de Davézieux, - la zone humide de Signol sur la commune de Saint-Cyr.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche de la zone est le Site d'Importance Communautaire (SIC) et la Zone Spéciale de Conservation n°FR8201671 "Suc de Clava" sur la commune de Savas. Le projet se situe à plus de 9 km en aval et n'aura pas d'incidence sur le SIC "Suc de Clava" du fait de son éloignement.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques présents sur Annonay et Davézieux (communes limitrophes) sont relativement éloignés de la zone d'activités de Marenton (au moins un km). Leurs périmètres de protection n'interfèrent pas avec l'aire du projet d'aménagement de la zone.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements d'eau liés au process industriel seront autorisés dans la limite des capacités du réseau d'adduction d'eau potable.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La géologie du secteur est dominée par des roches granitiques et des arènes qui ne constituent pas de bons réservoirs aquifères. Le dossier loi sur l'eau établi en 2011 souligne que la zone de projet ne comporte aucun puits ou forage et n'interfère pas avec le périmètre de protection d'un captage destiné à l'alimentation en eau potable.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les matériaux déplacés sont réutilisés sur le site.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Prairies et friches de faible intérêt écologique et agricole. - Conservation de la zone agricole en bordure de la ZA. - Réintroduction de la biodiversité au sein de l'aménagement par un choix adapté des essences et par la mise en place d'une gestion différenciée des espaces.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Zone dédiée à l'activité économique depuis plus de 25 ans. - Espaces à faible valeur écologique et agronomique.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités seront confinées dans les bâtiments : pas de fait générateur de bruit. Bruit possible liée à la circulation des véhicules, atténué par la plantation de haies et la mise en place de circulations douces.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir paragraphe "Commodités de voisinage" consacré au bruit.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- présence d'un patrimoine historique et archéologique riche traduit dans les servitudes d'utilité publique (sites archéologiques et zone archéologique de saisine).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- pas d'exploitation agricole / utilisation comme parcs à chevaux. - faible qualité paysagère du site. - préservation des vues par limitation des hauteurs de constructions et des reculs d'implantation. - préservation du patrimoine vernaculaire (murets de pierres sèches).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le dossier ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact dans le cadre réglementaire applicable depuis le 1er juin 2012 et codifié à l'article R. 122-2 du code de l'environnement.

Les études et procédures réalisées en amont du projet ont permis d'intégrer l'ensemble des enjeux et préconisations environnementales directement dans le projets d'aménagement, pour les phases chantier, réalisation et exploitation :

- un dossier d'étude d'impact avait été établi en juin 2007 à l'initiative d'un aménageur privé ;
- En 2009, par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique déléguée au S.D.E.A., le projet d'aménagement d'ensemble de la zone d'activités de Marenton a été constitué en s'appuyant sur cette étude d'impact complétée d'une notice d'impact établie fin 2011 ;
- une Approche Environnementale et Urbaine confiée au cabinet SOBÉRICO a été conduite entre 2010 et 2011 ;
- l'incidence de ce projet d'aménagement sur l'environnement a également été analysée à l'occasion de l'enquête publique pour la modification n°2 du PAZ de Marenton.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude paysagère loi Barnier intégrée au PAZ de Marenton par délibération du 08/11/2006
Arrêtés préfectoraux relatifs à la zone et aux demandes de saisine archéologique
Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et courrier d'accord des services de l'Etat du 21/03/2011
Approche Environnementale et Urbaine - Rapport des 3 phases
Notice d'impact réalisée en 2011

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

DAVEZIEUX

le,

14 avril 2014

Signature



Jean-Claude TOURNAYRE,
Président de la Communauté d'agglomération
du bassin d'Annonay.

